

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

Mode de participation

| | | |
|--------------------------|----|---|
| Présences | 12 | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence | 0 | Néant. |
| Procuration | 1 | Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING. |
| Absences | 0 | Excusés : Néant. Non excusés : Néant. |
| Référence | | CC.2023-07-17 - 2.03 |
| Point de l'ordre du jour | | 2.03 |
| Objet | | Acte notarié - Acquisition par la Commune (parcelles sises à Crauthem) |

Le conseil communal,

Vu l'acte du 15 juin 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité publique savoir, la réalisation de mesures de prévention d'inondations en cas de fortes pluies et pour la réalisation de mesures d'apaisement de la vitesse à l'entrée de la localité de Crauthem :

- Acte n° 23380 avec Monsieur Yves Edouard SINNER : acquisition de divers immeubles sis à Crauthem inscrits au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit:
 - Un pré sis à Crauthem, Neuwies, inscrit au cadastre comme suit: Numéro 235/1360, lieu-dit: "Neuwies", pré, contenant 01 hectare 18 ares
 - Une parcelle de labour sise à Crauthem, "Auf den Roeder", inscrite au cadastre comme suit: Numéro 291/1371, lieu-dit: "Auf den Roeder", terre labourable, contenant 24 ares 40 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de cent quarante-deux mille cinq cents euros (142.500.-€) ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 23380 du 15 juin 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de divers immeubles sis à Crauthem effectuée dans un but d'utilité savoir, la réalisation de mesures de prévention d'inondations en cas de fortes pluies et pour la réalisation de mesures d'apaisement de la vitesse à l'entrée de la localité de Crauthem.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

La 1ère échevine,
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

Le secrétaire ff,